

Note de service

DESTINATAIRES : Tous les intervenants impliqués dans la prestation de services de santé ou de services sociaux à l'urgence du HAL

EXPÉDITEUR : Hugo Loiselle, Chef de l'urgence et de l'UHB (pôle 2)

DATE : 2021-11-11

OBJET : **Identification des feuilles relatives à l'utilisateur**

Comme stipulé dans la Politique POL - 10154 « *Identification des usagers* », diffusée en septembre 2019 :

« Afin d'éviter des incidents préjudiciables pour un usager, par exemple une erreur de procédure, de traitement ou de médicament, le non-respect de la vie privée, l'acheminement de l'information au mauvais destinataire au congé de l'utilisateur ou encore, une erreur sur la personne dans les soins et les services offerts, le CISSS de la Montérégie-Ouest demande à tous les intervenants d'utiliser au moins deux des identificateurs uniques à la personne permettant de confirmer que l'utilisateur reçoit le soin ou le service qui lui est destiné. »

Dans un objectif d'amélioration continue et d'augmentation de la sécurité offerte à nos usagers, il est important de comprendre que cette prémisse est valide également au moment de faire l'inscription d'information au dossier de l'utilisateur.

Dès le lundi **15 novembre 2021**, il y aura un adressographe à chaque poste de travail et les cartes d'hôpital seront mises avec les dossiers patients.

Il est de la **responsabilité de chacun** (médecin, infirmière et professionnel) de bien identifier chaque nouvelle feuille relative à l'utilisateur.

Selon cette procédure, en l'absence de deux identificateurs uniques, le personnel ne pourra pas exécuter les ordonnances ou suivis requis.

Sauvons du temps, écrire les deux identificateurs uniques n'est pas plus long que d'adressographier les documents et cela permettra d'accroître la sécurité pour nos usagers.

Merci de votre collaboration

HL